

***Bilan de compétences ou suivi de compétences :  
pour les vérificateurs et les chefs de brigades  
(sphère du contrôle fiscal)***

***Mauvaise Surprise !!***

***la DRFIP 44 : direction expérimentatrice***

Le prochain Groupe de Travail « Contrôle Fiscal » doit se tenir le 14 février 2018. Le bilan-suivi de compétences ,sujet éminemment sensible, n'est même pas inscrit à l'ordre du jour. Pourtant, ce nouveau dispositif ne manquera pas d'avoir de lourdes conséquences sur le devenir des agents concernés.

**Rappels**

**Acte I : la note présentée lors d'un GT RH/CF le 28 septembre 2016**

A cette date, ce bilan de compétence devait concerner, initialement, les services centraux et la sphère du contrôle fiscal. Cette note a été retirée pour 2017.

**Acte II : Pourquoi ce retrait en 2017 ?**

En fin d'année 2017, l' Administration, face à l'action combinée des agents et des syndicats (Solidaires Finances Publiques a déposé pour sa part, un recours auprès du Conseil d'État) a retiré sa note du 6 février 2017. Néanmoins elle s'est empressée de proposer une nouvelle mouture avec application en 2018 pour la DG et les structures assimilées, ainsi que dans des directions expérimentatrices (Dircofi Est, DRFIP 44, 971 et 972, DDFIP : 56, 57, 60, 63, 64, 81, 82, 84 et 85) pour la sphère contrôle fiscal (chefs de brigades et vérificateur-ric-e-s).

**Projet**

**Acte III : Entretien informel avec un membre de l'équipe de direction ou le chef de bureau**

Cet entretien peut être assorti de l'utilisation « facultative » d'une « grille d'entretien pour la valorisation des compétences et des techniques » : grille chiffrée par niveaux de compétences avec absence de compte rendu.

A l'issu de l'entretien l'agent peut se voir proposer :

- un suivi de formation professionnelle,
- et/ou « si les compétences étaient jugées inadaptées ou insuffisantes au regard des fonctions occupées et dans l'intérêt du service, une nouvelle orientation professionnelle . A ce titre, il sera invité à participer au prochain mouvement de mutation correspondant à son grade. »

## **Dangers**

- Dangers réels pour la santé des agents concernés : stress, fragilisation, mise en concurrence, incertitudes sur le devenir professionnel,...
- Danger pour la sphère Contrôle Fiscal, avec pour commencer les directions expérimentatrices,
- Danger de remise en cause des règles de gestion : la déréglementation comme outil de gestion,
- Danger avec PPCR et son pendant RIFSEEP (futur régime indemnitaire),
- Dangers avec la mission CAP22 :
  - Danger avec l'abandon de certaines de nos missions, le transfert d'autres vers des collectivités mais également au privé (cf le Contrôle sur Pièces approfondi aux Organismes de Gestion Agréée)
  - Danger avec l'annonce du plan social par le ministre du budget avec des départs volontaires,
  - Danger de la contractualisation des nouveaux entrants, dangers d'un contrôle fiscal « light » d'accompagnement appliqué aux trois niveaux (local, régional et national) avec moins d'agents , et un contrôle fiscal plus agressif mais également beaucoup plus réduit.

***Solidaires Finances Publiques réaffirme son opposition à ce projet, qui va une fois de plus à l'encontre de nos propositions en matière de lutte contre la fraude fiscale, à savoir des moyens humains, juridiques, techniques et matériels.***

***Nous combattons avec toutes et tous ces reculs qui inévitablement rejouent sur l'efficacité de la mission et détériorent les conditions de travail au détriment de l'humain.***